

Communiqué de presse

Pour la quatrième année consécutive, Pully présente un budget équilibré.

Un bénéfice d'environ CHF 50'000.00 est prévu au budget 2012 avec des charges et des revenus de CHF 137.1 mios. Pour la quatrième année consécutive, Pully présente un budget équilibré et ce malgré plusieurs incertitudes, telles que : l'évolution du contexte économique global, les conséquences de la nouvelle péréquation intercommunale, ou encore l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2012, de la réforme policière.

Charges maîtrisables

Le budget 2012 prévoit une diminution de ses charges maîtrisables d'environ CHF 5.5 mios par rapport au budget de l'année 2011 et une légère augmentation d'environ CHF 0.7 mio par rapport aux comptes de l'année 2010.

Les charges relatives aux *autorités et au personnel* diminuent de 16.7% rapport au budget 2011 et de 10.7% par rapport aux comptes 2010. Cette forte diminution provient du transfert du personnel de police, dès le 1er janvier 2012, dans l'Association intercommunale de Police.

Les *achats de biens, services et marchandises* sont en baisse de 3.4% par rapport au budget 2011 ; ce poste est toutefois en hausse de 13.3% par rapport aux comptes de l'année 2010, en raison notamment de l'achat de machines et matériel d'exploitation, de l'entretien urgent de certains bâtiments communaux, des frais de transports scolaires, du paiement de la nouvelle taxe d'évacuation des eaux claires touchant le domaine public (suite à l'introduction du nouveau règlement sur l'épuration des eaux).

Les aides et subventions progressent de plus de 8.1% par rapport au budget 2011 et de 26.3% par rapport aux comptes 2010. Cette importante progression provient pour l'essentiel, de la hausse du coût du réseau d'accueil de l'enfance, de l'introduction d'une subvention relative aux transports des jeunes en formation, de l'augmentation du coût par habitant ainsi que de la population pour le maintien à domicile (AVASAD) qui passe de CHF 99.45 à CHF 106.85 / habitant, et de la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance.

Charges péréquatives

La participation de la Ville de Pully au financement de la facture sociale est inférieure d'environ CHF 600'000.00 (-2.3%) par rapport à celle prévue dans le budget 2011 ; elle représente un montant global de CHF 25.8 mios.

La part nette à la péréquation directe horizontale, d'un montant global de CHF 7.9 mios, est plus élevée (+4.5%) que celle prévue dans le budget 2011.

Ainsi, le total des charges péréquatives atteindra CHF 35.2 mios pour le budget 2012, compte tenu d'un retour sur péréquation de CHF 13.2 mios.

Revenus

Les recettes fiscales prévues dans le cadre du budget 2012 devraient être inférieures d'environ CHF 2.9 mios (-3.2%) par rapport aux comptes 2010, mais elles sont en hausse d'environ CHF 2.2 mios (+2.5%) par rapport au budget 2011.

L'évaluation des revenus fiscaux est extrêmement difficile. De plus, en 2012, une bascule d'impôts de 2 points s'effectuera en faveur des communes et ce, afin de prendre en compte les effets financiers de la réforme policière. Ainsi, le taux d'imposition communal appliqué dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 est de 65.0, alors qu'il était de 63.0 pour l'année 2011 et de 69.0 pour les années précédentes.

Les revenus non fiscaux sont en légère augmentation d'environ CHF 0.2 mio par rapport au budget 2011 (+0.5%) et en forte progression d'environ CHF 7.2 mios (+23.0%) par rapport aux comptes de l'année 2010. Cette forte progression est due à l'introduction, le 1er janvier 2011, du nouveau système péréquatif intercommunal entraînant une augmentation importante du retour sur la péréquation directe horizontale.

Endettement communal

Avec un budget 2012 légèrement excédentaire d'un peu moins de CHF 50'000.00, la marge d'autofinancement devrait être d'environ CHF 3.2 mios. Cette somme ne devrait pas être suffisante pour financer l'entier des investissements envisagés en 2012.

Il faudra donc recourir à l'emprunt afin de financer une partie des investissements prévus ; par conséquent, la dette communale devrait augmenter en 2012.

La dette communale consolidée devrait se situer aux alentours de CHF 100.0 mios au 31 décembre 2012.

Conclusions

Le projet de budget 2012 est un budget équilibré et ce, malgré les augmentations liées aux charges de personnel et aux achats de biens, services et marchandises.

De plus, l'introduction de la réforme policière au 1er janvier 2012 entraînera une participation supplémentaire de la Commune aux charges péréquatives de l'ordre de CHF 1.5 mio, représentant la part au financement des coûts de la sécurité assumée par le Canton pour les communes sans organisation policière propre.

Toutefois, la marge d'autofinancement ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, la forte progression des investissements communaux liés à l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et réseaux), au PALM et ses projets connexes, à la réhabilitation de la STEP, à la modernisation des installations sportives et de loisirs, aura pour principale conséquence une progression de l'endettement de Pully. Néanmoins, ces investissements devraient, à terme, générer des revenus supplémentaires, améliorant de manière non négligeable la situation financière future de la Commune.

Pully, le 10 novembre 2011 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, chef du service des finances - 021 721 31 46